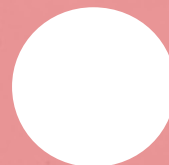


Bruxelles Patrimoines

36

Automne 2022



A large white letter 'U' graphic element centered on the cover, overlaid on a sepia-toned photograph of a Brussels street scene. The photograph shows several people in vintage attire walking on a sidewalk, with a street lamp and buildings in the background. The 'U' is the first letter of the word 'Urban'.

urban.brussels

Dossier
POINTS DE VUE



La place Poelaert

Entre panorama, vues et perspectives monumentales

ODILE DE BRUYN

DOCTEUR EN HISTOIRE, CONSULTANTE EN HISTOIRE DE L'ENVIRONNEMENT

NDLR

La place Poelaert est certainement aujourd'hui le belvédère le plus connu et le plus fréquenté de Bruxelles. On peut y contempler de magnifiques vues panoramiques vers le centre-ville et la vallée de la Senne. Odile De Bruyn retrace ici l'histoire de ce point de vue à la situation exceptionnelle. Depuis sa création vers 1880 et jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale, ce site a retenu l'attention de grands noms de l'architecture, de l'urbanisme et de l'architecture du paysage.



La Grande Roue est désormais présente sur la place Poelaert pour une durée de six ans. Il s'agit du dernier aménagement en date du point de vue (A. de Ville de Goyet, 2021 © urban.brussels).



FIG. 1
Plan de Bruxelles avec, indiqués en rouge, des projets de « travaux de salubrité et d'embellissement » proposés par « une Société financière » (extrait), dressé par Louis-Joseph Dubois, 1854 (© KBR, C. P.), <http://www.cartesius.be>.

Légende :
1. Projet de prolongation de la rue de la Régence ;
2. La nouvelle place projetée sur les jardins de Merode ;
3. L'hôtel de Merode ;
4. La porte Louise et le nouveau Quartier Louise ;
5. L'hospice Pacheco (future place Jean Jacobs).

La place publique située devant la façade principale du Palais de Justice de Bruxelles a été de tout temps un lieu pivot de l'aménagement urbain bruxellois. Située environ 20 mètres au-dessus de la rue des Minimes qui la joute en contrebas, elle occupe une position dominante dans le paysage urbain, élément sans aucun doute déterminant dans la décision, prise en 1859, d'y établir le siège du troisième pouvoir. C'est en 1883, à l'occasion de l'inauguration officielle du Palais de Justice, que le site fut baptisé « place Poelaert », en hommage à son architecte décédé quatre ans plus tôt. Sa situation élevée constitue un atout majeur, à la fois symbolique, identitaire, patrimonial et touristique, et ce malgré les difficultés qui en découlent sur les plans de la mobilité et de l'art de construire. Depuis sa création jusqu'à la veille de la Seconde Guerre

mondiale, cet endroit a polarisé l'intérêt et l'attention de grands noms de l'architecture, de l'urbanisme et de l'architecture du paysage, non seulement parce qu'il ouvre sur l'une des plus belles vues panoramiques vers le centre-ville et la vallée de la Senne, mais aussi parce qu'il se situe au point de jonction entre deux perspectives majeures du paysage bruxellois : celle de la rue de la Régence, qui relie le quartier royal, haut lieu de pouvoir depuis le Moyen Âge, au Palais de Justice et celle de la « promenade » de l'avenue Louise, qui établit un lien entre le panorama et le bois de la Cambre.

Le site de la place Poelaert offre une opportunité idéale pour qui cherche à appréhender le processus de construction ou de fabrication d'un panorama, de vues et de perspectives monumentales, processus par lequel le paysage

1. Selon le philosophe Alain Roger, l'« artialisation » d'un site peut s'opérer de deux façons : *in situ*, soit par une intervention directe sur le morceau de territoire concerné, ou *in visu*, c'est-à-dire au moyen d'une transformation indirecte de celui-ci, par la médiation du regard (influence des peintures, dessins, photographies, cartes postales anciennes, descriptions littéraires, etc., sur la perception du spectateur). Cf. ROGER, A., *Court traité du paysage*, Éditions Gallimard, Paris, 1997, p. 11-30.

2. Le présent article a été rédigé à partir d'une étude historique complète sur les abords du Palais de Justice que j'ai menée en 2020-2021 pour l'asbl Quartier des Arts, dont je tiens à remercier tout particulièrement ici la présidente, la baronne Françoise Tulkens, le vice-président, Bernard Viérin, et le secrétaire général, Michel Van Roye. Je remercie également Cecilia Paredes et Christophe Loir pour les échanges fructueux que nous avons eus à propos des vues urbaines.

3. WELLENS, F., *Nouveau Palais de Justice de Bruxelles. Notice descriptive avec atlas comprenant 15 plans et détails du monument*, Bruxelles, 1881, p. 6.

urbain devient « pittoresque », au sens premier du terme, c'est-à-dire digne d'être peint, et s'« artialise » *in visu* comme *in situ*¹. Nous aborderons successivement trois points dans cette contribution, qui seront envisagés dans une perspective historique et chronologique : 1° la question de l'encadrement et de la préservation du panorama ; 2° la vue dirigée vers l'entrée principale du Palais de Justice ; 3° enfin, la mise en valeur scénographique de la façade occidentale (dite « babylonienne ») de l'édifice².

LE PANORAMA VERS LA VILLE ET LA VALLÉE DE LA SENNE

En 1880-1881, l'ingénieur François Joseph Wellens, inspecteur général des Ponts et Chaussées responsable de la direction technique du chantier de construction du Palais de Justice, attire l'attention sur la position privilégiée du site : « L'emplacement choisi pour la construction de ce palais répond bien à sa destination. De même que la célèbre Acropole d'Athènes, il est situé au sommet d'un plateau élevé, d'où il domine la capitale du pays. »³

Une place publique avant Poelaert

Déjà bien avant le XIX^e siècle, le haut potentiel du site et la beauté de ses vues avaient été perçus et compris. Situé à l'extrémité sud du très aristocratique quartier du Sablon et dominant le *Bovendael* (*rue des Feuilles*, plus tard *rue des Minimes*), quartier pauvre et malfamé, l'endroit était, du fait de sa position privilégiée, parsemé de demeures privées et de jardins panoramiques en terrasses. Parmi ceux-ci, se trouvaient au XVI^e siècle la propriété Vésale et celle des Brederode, qui accueilleraient ensuite la résidence des Mansfeld (puis des Bournonville et plus tard des Merode), ainsi que le couvent des Minimes⁴.

Avant même que fût prise la décision d'établir le Palais de Justice à son emplacement actuel, il fut question d'utiliser les jardins de l'hôtel de Merode afin d'y établir une place destinée à être le noyau d'un réseau routier à créer, qui relierait le haut et le bas de la ville, mais également le Pentagone et les nouveaux quartiers des faubourgs (notamment le quartier Louise). Ainsi, en 1854, un projet d'initiative privée vit le jour, à l'époque où l'idée d'aménager une grande avenue reliant la porte Louise au bois de la Cambre (non encore approprié en promenade élégante) gagnait du terrain. La nouvelle place projetée

comporterait en son centre un monument dédié au comte Frédéric de Merode, mort en 1830 dans les combats ayant conduit à l'indépendance de la Belgique (FIG. 1).

Quelques années plus tard, soit en 1858, la Ville de Bruxelles dressa elle aussi un projet de place publique à établir vis-à-vis de la porte Louise, au point d'aboutissement du prolongement, à l'intérieur du Pentagone, de la « route-avenue vers le bois de la Cambre » à créer et proposa de placer le nouveau Palais de Justice au bout de la perspective, face au panorama sur la ville. Cette dernière idée ne serait pas retenue : on voulait en effet éviter que le côté occidental de la place fût occupé par des constructions, afin de « se réserver la vue d'un panorama comparable en tous points à celui dont on jouit de la place du Congrès »⁵. Par sa topographie exceptionnelle, l'emplacement de la future place Poelaert fut très tôt pressenti pour être un lieu de célébration de la jeune nation belge.

Un panorama entièrement dégagé

Lorsque s'imposa l'idée d'ériger le nouveau Palais de Justice en face de la rue de la Régence à prolonger⁶ et d'articuler la future place autour de l'axe nord-sud, l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du Brabant Georges-Napoléon Groetaers dressa, à la demande du ministère des Travaux publics, un « Plan relatif à l'érection d'un nouveau Palais de Justice à Bruxelles et à l'ouverture de rues destinées à relier le haut et le bas de la ville à ce Palais ainsi qu'à la route-avenue vers le bois de la Cambre ». En marge de la seconde version révisée de ce projet, datée du 31 décembre 1859, il était clairement spécifié que « aucune construction ne sera élevée le long du côté droit de la place, afin de réserver la vue du panorama »⁷. L'axe est-ouest conservait donc toute son importance.

Comme chacun sait, la construction de l'édifice monumental s'étala sur de longues années (1866-1883) et nécessita de tels moyens financiers que la question de l'aménagement de ses abords resta pour longtemps encore en suspens. Ce ne furent cependant pas les projets – dont certains émanèrent de grands architectes – qui manquèrent. Même non aboutis, certains d'entre eux, qui s'attachaient plus spécifiquement à mettre en valeur l'axe reliant l'avenue Louise au panorama, méritent une attention spéciale.

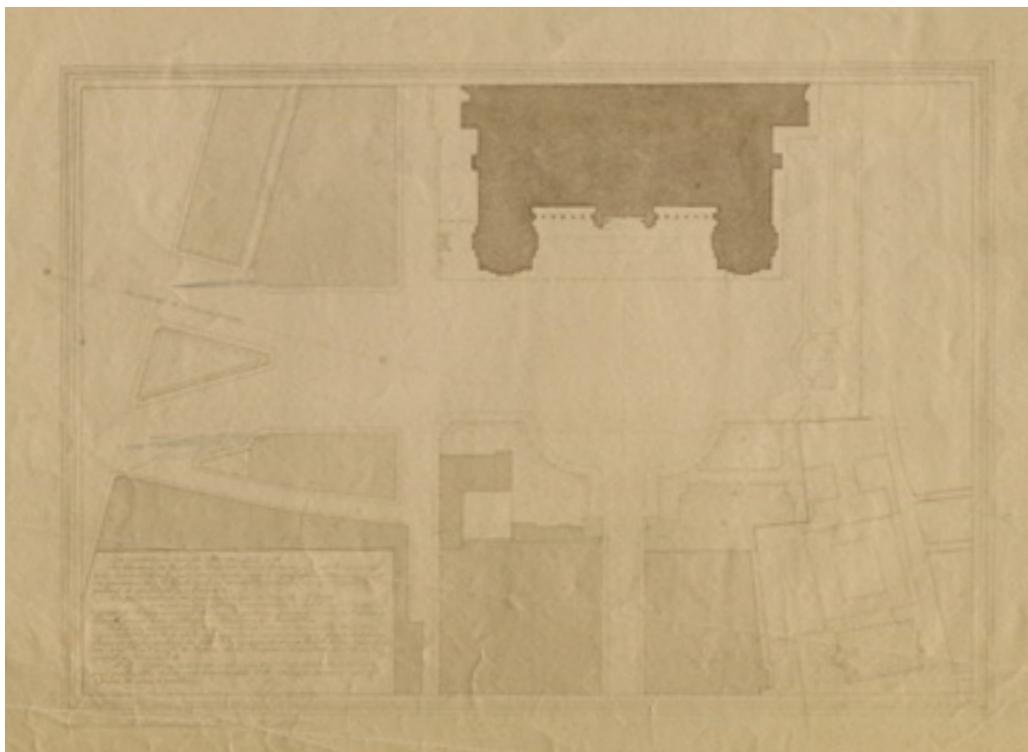
4. CABUY, Y., DEMETER, S., *Atlas du sous-sol archéologique de la Région de Bruxelles*, t. 10. 2, *Bruxelles Pentagone. Découvertes archéologiques*, Service des Monuments et des Sites de la Région de Bruxelles-Capitale, Bruxelles, 1997, p. 208 ; van WIJNENDAELE, J., de SAN, A., *La rue aux Laines et ses demeures historiques*, Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Direction des Monuments et des Sites, Bruxelles, 2004 (Bruxelles, Ville d'Art et d'Histoire, 36) ; *Bruxelles chemins de ronde. Sur les traces d'André Vésale*, brochure éditée par Bruxelles Développement urbain, Bruxelles, 2015. Pour la situation du site à cette ancienne période, on se reportera à l'article de S. Demeter et C. Paredes, dans cette publication.

5. Archives de la Ville de Bruxelles, *Travaux publics*, 26.837 et 30.073 ; *Bulletin communal de la Ville de Bruxelles*, Année 1859, Premier semestre, Séance du 23 avril, p. 182-199. Cf. LEBLICQ, Y., « Les deux Palais de Justice de Bruxelles au XIX^e siècle », in VANDENDAELE R. (dir.), *Poelaert et son temps*, Crédit communal de Belgique, Bruxelles, 1980, p. 263-267.

6. La première partie de la rue de la Régence (de la place Royale à l'église du Sablon) fut percée en 1827. Elle serait ensuite prolongée jusqu'à la place Poelaert en 1872.

7. Ce plan est conservé à la Bibliothèque royale de Belgique.

FIG. 2
Le projet d'Alphonse Balat, 1896. Photographie, 1926 (© urban.brussels, centre de documentation, Archives de la CRMS, BXL20645).



Le projet d'Alphonse Balat

Parmi ceux-ci, il faut citer celui d'Alphonse Balat, daté de 1896⁸, qui, trente ans plus tard, serait encore considéré par Victor Horta comme ayant « été tracé par un homme d'un talent exceptionnel, qui avait le sens de la proportion et qui avait étudié le problème à fond »⁹. Les conditions essentielles de ce plan étaient, selon les mots de son auteur : 1° « la réunion de la place Poelaert au boulevard [de Waterloo] par une large percée pour permettre à la vue d'embrasser avec le recul nécessaire et durant un parcours sur le boulevard l'ensemble de la façade principale du palais se profilant sur l'espace » ; 2° « la préservation du panorama qui se déroule à l'Ouest » ; il ne fallait pas intercepter par des constructions le rayon visuel « qui se prolonge suivant l'axe de l'avenue Louise jusqu'aux collines de l'horizon de Bruxelles » (FIG. 2).

Cette idée d'un axe prolongé de l'avenue Louise vers le panorama au travers de la rue des Quatre Bras élargie¹⁰ était également chère à Léopold II qui, en 1903, demanda à l'architecte français Joseph-Antoine Bouvard, directeur administratif des services d'Architecture,

des Promenades, des Plantations et Fêtes de la Ville de Paris et ancien collaborateur du célèbre Adolphe Alphand, de concevoir un projet d'aménagement des abords du Palais de Justice. Ce plan d'embellissement fut soumis au Conseil communal de la Ville de Bruxelles par l'entrepreneur Edmond Parmentier, un proche collaborateur du souverain, qui s'engageait à l'exécuter à ses propres frais (et à ceux du roi mobilisés en sous-main !). Mais il ne fut néanmoins pas retenu¹¹.

Les débats de l'après-guerre

Au lendemain de la première guerre mondiale, la question de l'aménagement des abords du Palais de Justice n'étant toujours pas résolue (FIG. 3), une section spéciale de la Commission du Palais de Justice mise en place par le ministère des Travaux publics (Administration des Ponts et Chaussées) fut chargée d'étudier le problème et de rassembler un maximum d'informations sur les intentions initiales de Poelaert à ce sujet. Il s'avéra alors que le grand architecte avait conçu et dessiné le projet d'un arc de triomphe à ériger entre la place Poelaert et l'avenue Louise, point de départ d'une prome-

8. Une photographie de ce projet (non conservé), datée de 1926, se trouve au Centre de documentation d'urban.brussels, Archives de la CRMS, BXL20645.

9. Archives du Musée Horta, XXX. 10. Procès-verbaux des séances de la 3^e section de la Commission du Palais de Justice, 21 juin 1926.

10. La rue des Quatre Bras avait été élargie en 1892.

11. RANIERI, L., *Léopold II urbaniste*, Hayez, Bruxelles, 1973, pp. 322-323.

12. Celui-ci n'a malheureusement pas été conservé. On n'en connaît pas la date.



FIG. 3
La place Poelaert. Carte postale ancienne, éd. Nels, Bruxelles, cachet postal 1919. Académie royale de Belgique (coll. Belfius Banque-Académie royale de Belgique © ARB – urban.brussels, DE17-252).

13. Archives du Musée Horta, XXX. 10, *Procès-verbaux des séances de la 3^e section de la Commission du Palais de Justice*, 23 janvier 1920 (première séance) ; 10 février 1920 ; 27 février 1920 ; 22 juillet 1926 ; 21 décembre 1926.

14. Archives du Musée Horta, XXXIII. 9.

15. Cette école prendrait en 1948 le nom de Robert Catteau, échevin de la Ville de Bruxelles.

16. *Le patrimoine monumental de la Belgique. Bruxelles*, 1 A, Mardaga, Liège, 1989, p. 14-15, 21 ; 1 B, Mardaga, Liège, 1993, p. 493.

17. Archives du Musée Horta, XXXIII. 9, *Concours* : E. KER, « La rue Ernest Allard. Un mur gigantesque », article de presse extrait du *Soir* du 16 avril 1922.

nade conduisant à la forêt de Soignes¹². Certains membres de la Commission, parmi lesquels Victor Horta, étaient favorables à l'exécution de ce projet. L'architecte-paysagiste et urbaniste Louis Van der Swaelmen, quant à lui, qui assista à certaines séances de la Commission en tant que délégué de la Société belge des Urbanistes et Architectes modernistes, était d'avis qu'il fallait « abandonner le projet Poelaert, qui a été conçu à une époque où la circulation n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui »¹³. Afin de départager les points de vue, le ministère des Travaux publics décida d'organiser, en 1927, sur proposition de la Commission du Palais de Justice, un concours d'idées entre les architectes et urbanistes belges et étrangers, pour l'aménagement urbain des abords du Palais de Justice. Chaque projet porterait pour seul signe distinctif une devise¹⁴.

Une balustrade pour admirer le paysage ou la « fabrication » du panorama

Entre-temps, au début des années 1920, les bâtiments désaffectés de l'ancien couvent des

Minimes, qui avaient servi d'hôpital militaire puis de prison, furent détruits, ce qui permit en 1923 de prolonger, jusqu'à la place Poelaert, la rue Ernest Allard, dont la première partie avait été tracée entre 1884 et 1888. D'une longueur dépassant les 168 mètres, un important mur de soutènement en béton armé, surmonté d'une balustrade en pierre, fut édifié à cette occasion et raccordé à la rampe du Palais de Justice. Un édifice de style Art Déco (architecte François Malfait), destiné à une école moyenne et un jardin d'enfants de la Ville, fut édifié de 1923 à 1927 entre la rue des Minimes et la place Poelaert, à flanc de colline, à l'emplacement du couvent¹⁵. Sa hauteur limitée ne gênait pas la vue panoramique¹⁶.

Un article de presse rédigé peu de temps avant le début des travaux vanta les mérites de ce « mur gigantesque » et du panorama sur la ville¹⁷ : « Appuyés plus tard à la balustrade de l'artère, les passants s'imprégneront de la grandeur du paysage urbain, toute une féerie de toits recouvrant l'ancienne vallée de la Senne, depuis

La préservation d'un panorama urbain ?

Outre les cartes postales et les photographies anciennes de la « vue de la ville prise de la place Poelaert », il existe encore aujourd'hui *in situ* une table d'orientation placée en 1928 sur la toute nouvelle balustrade, à une altitude de « 62^m, 207 au-dessus du niveau moyen de la mer à Ostende », par les soins du Touring-Club royal de Belgique. Coulée en bronze dans Les ateliers Van Aerschodt (Bruxelles), elle présente un bas-relief exécuté d'après les dessins de l'architecte Alexandre Bouffieux et montrant les éléments les plus marquants du paysage de l'époque, depuis l'ouest jusqu'au nord, que les spectateurs pouvaient aisément identifier grâce à des légendes. Ce document d'un grand intérêt non seulement témoigne de l'état du paysage urbain à un moment donné et des modifications qu'il a subies depuis lors (construction de la basilique de Koekelberg et de l'Atomium, démolition de la maison du Peuple...), mais nous renseigne également sur les éléments structurants du panorama qui, dans l'entre-deux-guerres, étaient considérés comme les plus remarquables, tels les tours anciennes (flèche de l'hôtel de ville, maisons communales, églises, monument Léopold I^{er} à Laeken...) ou encore plusieurs bâtiments industriels emblématiques (gazomètres de Forest, usine électrique des Tramways bruxellois à Anderlecht, château d'eau...).

S'il est assurément souhaitable de conserver cette table d'orientation et le point de vue d'où l'on découvre le panorama, en revanche, la question de la préservation du panorama lui-même, qui englobe une partie importante de la ville, est beaucoup plus délicate. Les prises de vue anciennes (photographies, cartes postales, etc.) conditionnent assurément le regard du spectateur contemporain (artialisation *in visu*) : ces référents culturels se superposent à sa vision actuelle et sont à l'origine d'un phénomène de « patrimonialisation » du panorama. Néanmoins, un paysage urbain doit nécessairement évoluer avec le temps. Certains éléments nouveaux apportent d'ailleurs un plus du point de vue paysager, telle la basilique de Koekelberg, située quasiment dans le prolongement de l'axe de l'avenue Louise ; d'autres sont nettement moins heureux, comme les immeubles-tours qui « encadrent » désormais l'hôtel de ville (vu depuis la table d'orientation). Une réflexion impliquant les différents acteurs du développement de la capitale mérite sans aucun doute d'être menée à ce sujet.

La table d'orientation placée en 1928. Bas-relief d'après les dessins de l'architecte Alexandre Bouffieux (A. de Ville de Goyet, 2021 © urban.brussels).



18. Archives générales du Royaume, Régie des Bâtiments. Plans du Palais de Justice, 892-893.

19. Archives du Musée Horta, XXXIII. 9.



FIG. 4
La balustrade et le panorama de la place Poelaert. Carte postale ancienne, éd. Nels, Bruxelles (coll. Belfius Banque-Académie royale de Belgique © ARB – urban.brussels, DE18-077).



FIG. 5
Le débouché de la rue Ernest Allard sur la place Poelaert. Carte postale ancienne, cachet postal 1931 (coll. Belfius Banque-Académie royale de Belgique © ARB – urban.brussels, DE17-275). La balustrade surmonte les nouveaux bâtiments de l'école moyenne, dont les toits sont plats.



FIG. 6
Le panorama depuis la place Poelaert avec touristes perchés sur le nouveau mur de soutènement. Photographie Acta, vers 1936 (© KIK-IRPA, Brussels, cliché E039248)

Forest jusqu'à la flèche de l'hôtel de Ville. Que de silhouettes aux formes variées et souriantes surgissent de cet océan de maisons ! Mais aucune n'a l'élégance de la tour du palais communal, œuvrée, ciselée, toute blanche dans la lumière... Cette rue Allard prolongée, ce sera un nouveau belvédère ouvert sur de la beauté et, par le panorama qu'elle permettra d'admirer, elle fera aimer davantage notre cité. » (FIG. 4 ET 5). Au début des années 1930, un mur de soutènement, dont les touristes se serviraient également pour admirer la vue, serait établi au point de raccord de la rampe supérieure vers la rue des Minimes à la place Poelaert, sur les plans de l'ingénieur-architecte Albert Storrer, nouveau conservateur du Palais de Justice¹⁸ (FIG. 6).

Le projet Horta

Victor Horta présenta un projet au concours de 1927 sous la devise « Grandeur et Harmonie ». Le mémoire descriptif qu'il rédigea à cette occasion est fort heureusement conservé¹⁹. L'architecte renonça en fin de compte au projet poelaertien de construire une double arcature ouvrant sur le paysage de la grande promenade plantée conduisant au bois de la Cambre : en effet, l'évolution des temps, l'extension de la ville et la multiplication du trafic l'avaient rendu difficilement réalisable. Néanmoins, il conserva l'idée d'un grand axe reliant deux panoramas, celui vers la ville basse et celui vers la forêt de Soignes, dont l'entrée serait occupée par un « espace couvert de plantations » plutôt que par un arc de triomphe (FIG. 7) : « Cette suppression [des arcatures], loin d'être une nuisance, peut donner lieu à un merveilleux équilibre de la place Poelaert : le "vide de l'avenue" [Louise] s'opposant par là au "vide du Panorama" et le "plein du Palais" à la "double masse des constructions nouvelles qui lui feront face" ». Concernant ces dernières, il écrivit encore : « L'importance de ce fond, c'est-à-dire de ces constructions, est dans la répétition de la silhouette, du volume, des masses et des détails d'Architecture du Palais, non pas pour créer une quelconque symétrie [...] mais pour équilibrer le panorama découvert de l'avenue Louise, par le contrebalancement de deux volumes égaux. C'est encore en faveur du panorama, qu'il y a intérêt à rétrécir à la base, que sont créés les avant-corps du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage des constructions nouvelles. » (FIG. 8). Le panorama devait être encadré, à l'instar d'une peinture de paysage. Ce projet ne fut pas retenu par le jury, pas plus que les dix autres présentés au concours.

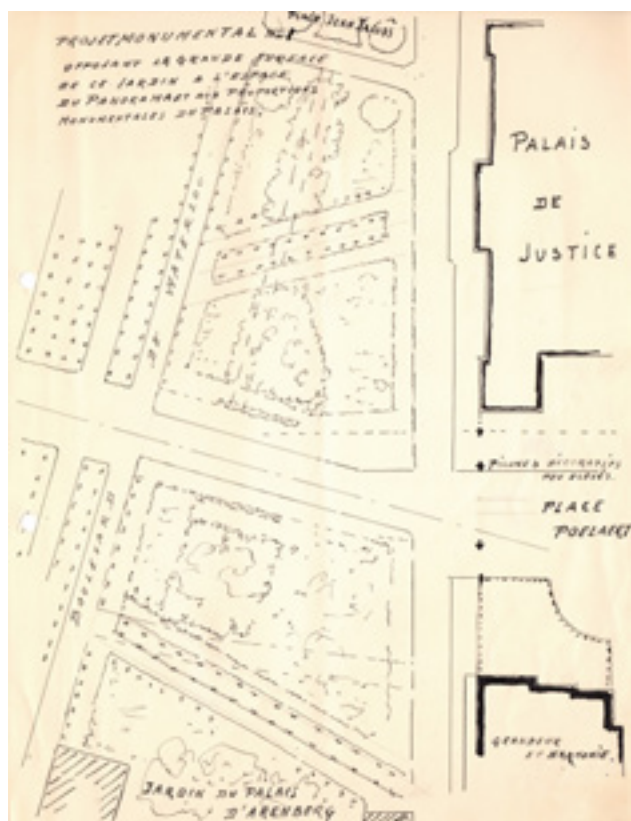


FIG. 7
Victor Horta, « Projet n° 1 opposant la grande surface de ce jardin à l'espace du panorama et aux proportions monumentales du Palais » (© MH, Archives, XXXIII. 9). À la sortie de la place Poelaert vers l'est, quatre pylônes décoratifs peu élevés ouvraient sur un grand espace vert longeant le boulevard de Waterloo entre la place Jean Jacobs et le jardin du palais d'Arenberg.

FIG. 8
Victor Horta, « Concours pour l'aménagement des abords du Palais de Justice de Bruxelles. Retour façade rue de la Régence. Coupe en travers de la place montrant l'encadrement symétrique du panorama sur la ville. Rétrécissement du panorama à hauteur d'homme ». Photographie du projet original (© MH, Archives, XXXIII. 9).

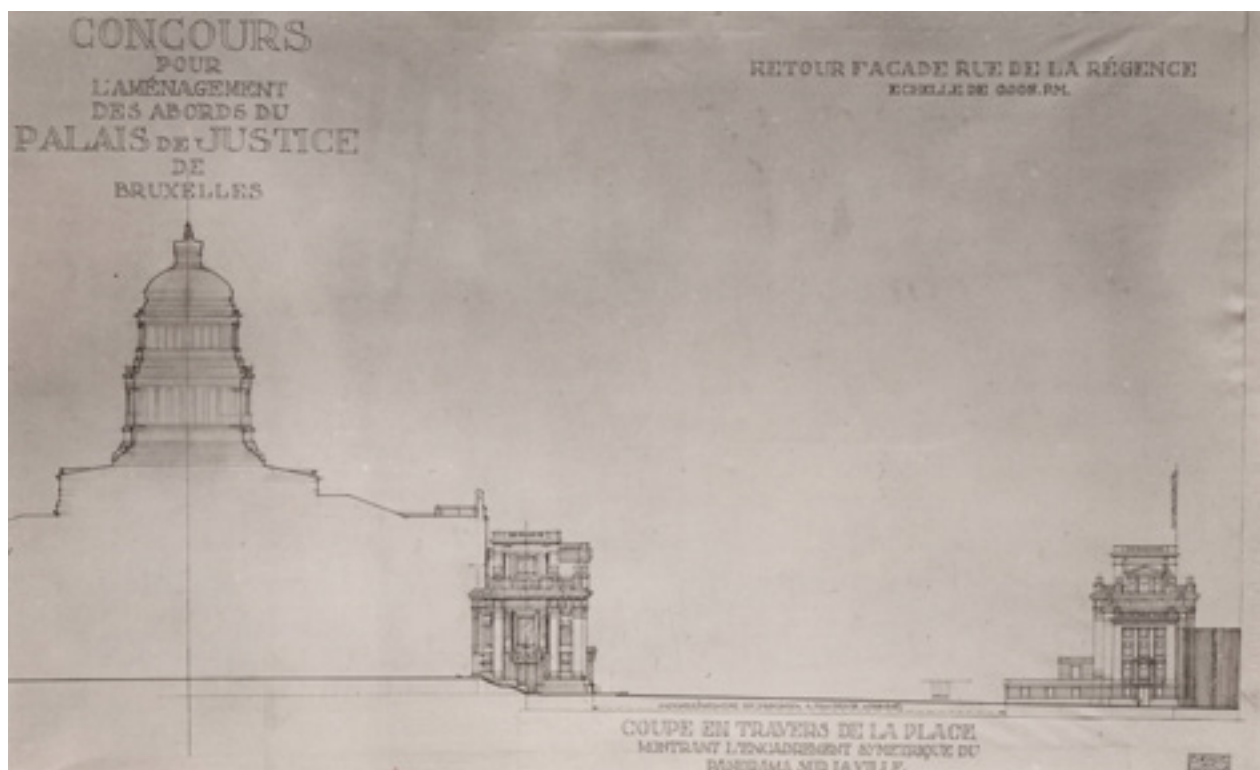




FIG. 9
Georges Labrique, *Projet d'aménagement des abords du Palais de Justice. L'arc de triomphe sur la rue des Quatre Bras*. Photographie, 1929 (© urban.brussels, centre de documentation, Archives de la CRMS, BXL20645).

Un projet patriotique

En 1929, le lieutenant de réserve aviateur Georges Labrique adressa un projet d'aménagement des abords du Palais à la Commission royale des Monuments et des Sites. Reprenant l'idée de Poelaert, ce plan prévoyait l'installation d'un arc de triomphe sur la rue des Quatre Bras : ce monument était, selon les mots de l'auteur, « destiné à commémorer, à la fois, la délivrance de 1830, la victoire de la Grande Guerre et le Centenaire de l'Indépendance de la Belgique. »²⁰ (FIG. 9)

Déjà en 1920, il avait été question, au cours d'une séance de la Commission du Palais de Justice, de lier la réalisation du projet d'arc de triomphe de Poelaert à l'érection d'un monument en l'honneur des morts de la grande guerre et à l'aménagement d'une place des héros. Mais cette idée n'avait pas suscité l'adhésion de la majorité des membres de la Commission, même si un lien pouvait assurément être établi

entre, d'une part, la défense de l'État de droit et de la démocratie que symbolisait le Palais de Justice et, d'autre part, la victoire sur l'ennemi²¹. Aucun projet d'ensemble ne fut donc suivi de réalisation. Les moyens financiers manquaient, en effet, en cette période de crise économique. Un monument à la gloire de l'Infanterie belge fut néanmoins érigé en 1935, face au panorama.

Les lendemains de la seconde guerre mondiale

Dans les années 1950, un complexe de 150 logements à bon marché avec jardins (Foyer bruxellois) fut construit par les architectes-urbanistes du groupe Alpha (Piron, Daens, Gilson et Vanderauwera) en contrebas du Palais de Justice, dans le quartier des Marolles, là où un V1 avait causé d'importants dégâts à la fin de la guerre. La conception du projet, « sorte d'oasis transitoire entre la place Poelaert et l'artère commerçante qu'est la rue Haute », fut marquée par « la nécessité de conserver l'une

20. Centre de documentation d'urban.brussels, Archives de la CRMS, BXL20645, lettre du 7 novembre 1929.

21. Archives du Musée Horta, 10, Procès-verbaux des séances de la 3^e section de la Commission du Palais de Justice, 27 février 1920.



FIG. 10
Complexe de logements sociaux de la rue des Minimes (élévation), dressé par les architectes-urbanistes du groupe Alpha, juillet 1953 (© AVB, P.P., 3515).

des rares vues panoramiques que possédait encore la ville » : « les regards du touriste venu place Poelaert se poseront sur un complexe verdoyant et harmonieusement disposé avant de s'étendre sur l'admirable panorama de la capitale »²² (FIG. 10).

Un ascenseur panoramique

Si le projet d'axe routier direct entre le haut et le bas de la ville ne fut jamais réalisé, en revanche, l'idée, émise à la fin des années 1990 par les architectes Patrice Neirinck et Michel Jaspers, d'établir un ascenseur panoramique reliant verticalement (sur une vingtaine de mètres de hauteur) la place Poelaert au quartier des Marolles (rue de l'Épée), fut bien exécutée : ce nouveau « moyen de transport » public gratuit (dessiné par le bureau AVA de Patrice Neirinck), qui permettrait de créer du lien entre deux parties sociologiquement très différentes de la ville et susciterait l'attrait des touristes, fut achevé et inauguré en 2002. Cette initiative intéressante occulte malheureusement une partie du panorama vu depuis la place Poelaert.

LA VUE DIRIGÉE VERS L'ENTRÉE PRINCIPALE DU PALAIS DE JUSTICE

Prolongement du « tracé royal » reliant le Palais royal de Bruxelles au château de Laeken, la rue de la Régence, axée sur l'entrée principale du Palais de Justice, est un exemple significatif du processus de fabrication de perspectives monumentales au XIX^e siècle, à une époque où les travaux d'« embellissement » de la ville répondaient autant à des motifs esthétiques et idéologiques qu'à des besoins utilitaires.

Un lien spatial entre les lieux de pouvoir

Dès 1859, nous l'avons vu, l'ingénieur Groetaers était favorable à l'idée de placer le nouveau Palais de Justice en face de la rue de la Régence à prolonger (FIG. 11). « Ce serait, disait-il, agrandir le quartier monumental du parc » : il songeait sans doute au lien visuel et symbolique qui serait ainsi établi entre plusieurs lieux de pouvoir importants (place Royale, Palais royal, parc de Bruxelles, palais de la Nation) (FIG. 12). Afin que le Palais de Justice pût être aperçu dans son entièreté (pied compris) sur toute la longueur de la rue de la Régence, la place le précédant ne

22. SERVAIS, F., « La lutte contre les taudis. Un complexe de 150 logements est construit en contrebas du Palais de Justice », article de presse extrait du *Soir* du 17 février 1959. Archives de la Ville de Bruxelles, *Dossiers documentaires*, DD 528.

23. Voir note 5.

24. Archives de la Ville de Bruxelles, *Travaux publics*, 30.073, lettre du 15 avril 1859.

FIG. 11
 Vue de la rue de la Régence
 depuis la place Royale, avant son
 prolongement et la construction
 du Palais de Justice, 1866
 (© AVB, F.I., J 1172).



FIG. 12
 Vue vers le Palais de Justice
 depuis une des allées du parc de
 Bruxelles (© AVB, F.I., F 1064).



FIG. 13
 Projet de construction d'un réseau de voiries autour du
 Palais de Justice, signé Victor Besme, non daté (© AGR,
 Régie des Bâtiments. Plans du Palais de Justice, 2).



devait pas être disposée horizontalement, mais bien avoir la même faible inclinaison que celle de la rue de la Régence depuis le Sablon²³.

Dans une lettre adressée le 15 avril 1859 aux autorités communales de Bruxelles, le comte de Merode-Westerloo, sur les jardins duquel devait être établie la place publique précédant le Palais de Justice, souligna également l'importance de la création de liens visuels entre les principaux lieux de pouvoir de la capitale : « Le palais de Justice se présentera à l'œil vis-à-vis de la rue de la Régence, comme se présente l'église de S^t Jacques sur Coudenberg vis-à-vis de la montagne de la Cour. »²⁴

Un projet non réalisé de l'inspecteur-voyer Victor Besme

À l'époque de la construction du Palais de Justice, l'inspecteur-voyer des faubourgs de Bruxelles Victor Besme établit un projet pour la construction d'un réseau de voiries au départ du monument : celui-ci se trouvait au centre d'une étoile à quatre branches, dont les pointes ouvraient sur quatre voies de circulation. La principale d'entre elles, la rue de la Régence à prolonger, formait la branche centrale d'une patte d'oie axée sur le portique de l'édifice (FIG. 13).



FIG. 14
« Concours pour l'aménagement des abords du Palais de Justice de Bruxelles. Parallèle des façades du Palais de Justice et des constructions nouvelles formant la place Poelaert vers la rue de la Régence ». Photographie du projet original (© MH, Archives, XXXIII. 9).

Le second volet du projet Horta

En 1926, au cours d'une séance de la Commission du Palais de Justice, Horta fit remarquer que les extrémités de la rue de la Régence vers la place Poelaert constituaient la grosse difficulté du problème de l'aménagement des abords du Palais, car il fallait à tout prix « sauver la vue vers la Place Royale et le Parc »²⁵. Dans son mémoire de 1927, il revint sur la question : « Dans le même esprit d'équilibre et de proportion, sont projetées les deux parties des bâtiments sur l'angle de la rue de la Régence : 1° pour ne pas écraser les maisons de la rue ; 2° plus important et plus indispensable, pour laisser libre et entouré d'air, le motif central du Palais et encore pour aider par la perspective des lignes à accompagner, tout en lui laissant sa valeur, le même motif central. Il n'y a pas de doute que terminer la rue de la Régence par deux tours ou polygones monumentaux, nuirait [...] au Palais de Justice [...]. L'avantage du dispositif en gradin que nous

préconisons, se vérifie sur le dessin par la juxtaposition du fond sur le Palais. En exécution, vu du portique du Palais, il raccorderait la Place à la Rue et viendrait en aide à la perspective du centre du tableau. » (FIG. 14)

Très sensible au paysage et à l'insertion de l'architecture dans son environnement urbain, le grand architecte traite les abords du Palais de Justice – tant l'axe est-ouest, comme nous l'avons vu précédemment, que l'axe nord-sud – à la manière d'un peintre. Son vocabulaire est significatif : il parle, en effet, de « panorama », de « fond », de « motif », de « perspective », de « lignes », de « tableau »... Tout est mis en œuvre ou « construit » pour orienter le regard du spectateur, que ce soit vers les différents panoramas et perspectives autour du Palais, qui sont soigneusement encadrés, ou vers le Palais lui-même, en particulier son portique central.

25. Archives du Musée Horta, XXX. 10, Procès-verbaux des séances de la 3^e section de la Commission du Palais de Justice, 21 décembre 1926.

26. WELLENS, F., *Nouveau Palais de Justice de Bruxelles*, p. 15, 73.

27. Ces jardins, seulement connus par des descriptions littéraires tardives d'auteurs grecs et romains, n'ont peut-être jamais existé ou devraient plutôt être situés à Ninive, selon les spécialistes actuels. Cf. DALLEY, S., *The Mystery of the Hanging Garden of Babylon*, Oxford University Press, Oxford, 2013.



FIG. 15
Élévation de la façade ouest du Palais de Justice (détail), avec projet de double fontaine sur la place publique et en contrebas, par Joseph Poelaert (non signé), 1862 (© AGR, Régie des Bâtiments. Plans du Palais de Justice, 1).

LA MISE EN VALEUR SCÉNOGRAPHIQUE DE LA FAÇADE OCCIDENTALE DU PALAIS

Comme l'exprime très bien l'ingénieur Wellens dans sa notice mentionnée en début d'article : « Après cette façade [la façade principale], la plus importante est située à l'ouest, du côté de la rue des Minimes, où elle domine la ville de toute sa hauteur. [...] Vers la rue des Minimes, [...] elle [la différence de niveau] a été rachetée par deux séries de rampes, se développant à droite et à gauche de l'axe transversal du palais. »²⁶

Les avant-projets de Poelaert

Les avant-projets officiels de Poelaert, qui seraient soumis par l'architecte au gouvernement en 1862, prévoyaient d'ouvrir la place publique, du côté du panorama vers la ville, sur des rampes prolongeant celles du Palais et ornées de deux fontaines superposées. La fontaine supérieure, située au niveau de la place, serait surmontée d'une statue et entourée de

quatre réverbères très ouvragés. Cette mise en scène spectaculaire qui, dans l'esprit de son concepteur, devait produire un certain effet de loin, depuis le bas de la ville, et évoquer probablement les jardins suspendus de Babylone tels qu'ils étaient imaginés à l'époque²⁷ ne serait jamais réalisée (FIG. 15). Pas plus que ne serait exécuté le projet d'escalier monumental reliant directement la place à la rue des Minimes, tel qu'il apparaît en 1879 sur une élévation dressée par les architectes Benoit et Vandevyvere²⁸ d'après les propositions de Poelaert (FIG. 17A ET 17B). Seules les rampes situées sous le monument seraient en fin de compte construites. Au grand regret de l'écrivain Camille Lemonnier qui considérait que le Palais méritait un environnement néo-babylonien, à l'image de sa façade occidentale : « Pour l'accorder, ce Palais digne de Ninive ou de Tyr, au vieux Bruxelles [...] qui rampe à son ombre, il eût fallu l'entourer de places publiques, de fontaines, de colonnades, de princières demeures, et au lieu de cela, de fumeuses ruelles, croulantes sur la pente de l'amphithéâtre dont il est le point culminant. »²⁹

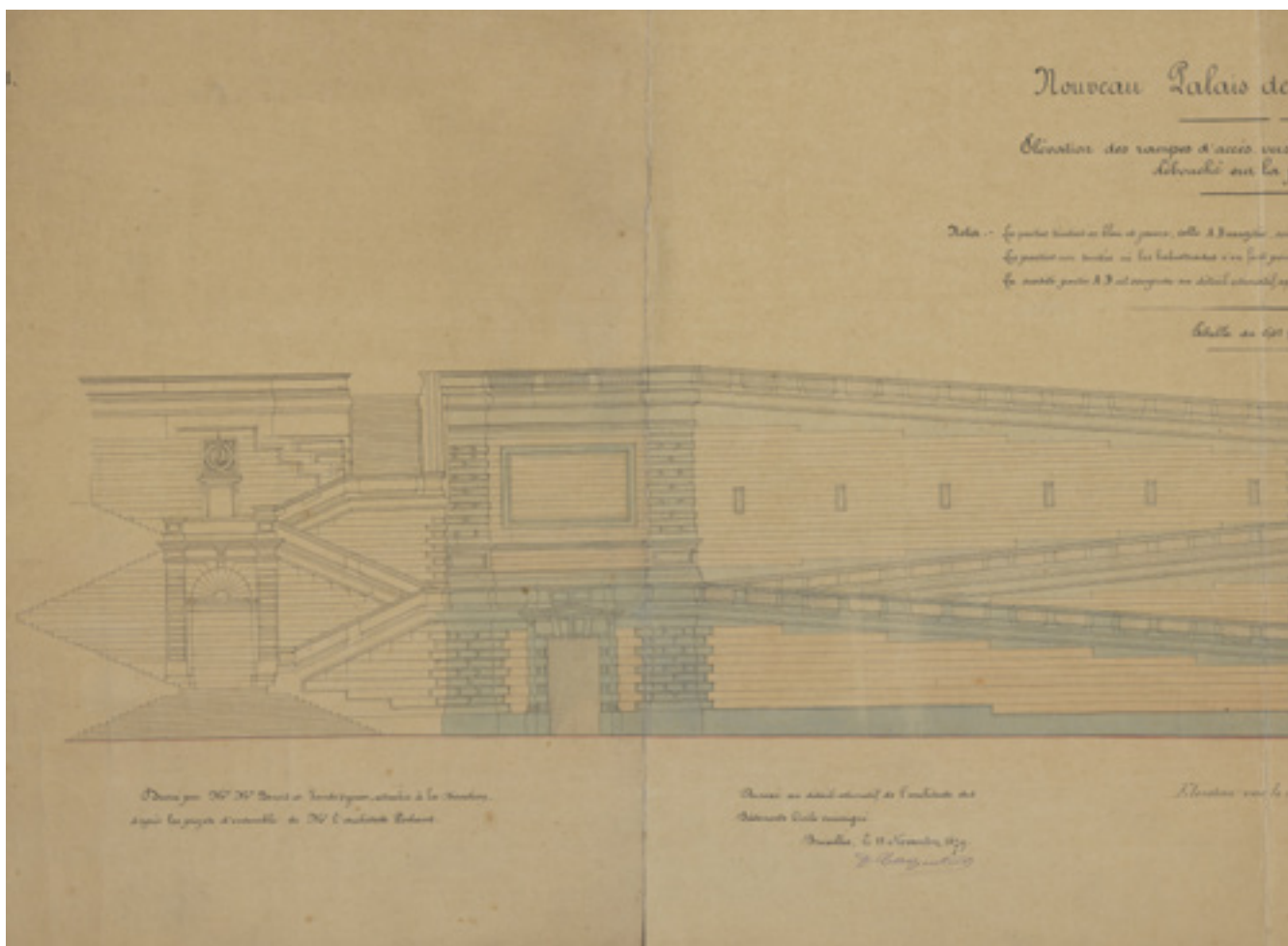
28. Joseph Joachim Benoit, chargé de la direction du bureau des études relatives à la construction du nouveau Palais, et NN. Vandevyvere faisaient tous deux partie de l'équipe mise en place pour l'édification du monument et dirigée par François Joseph Wellens. Cf. SNAET, J., VAN BESIEEN, E., « Le Palais de Justice de Bruxelles. Un tour de force monumental », *Bruxelles Patrimoines*, 003-004, septembre 2012, p. 79.

29. Texte de 1879 cité dans LOZE, P., *Le Palais de Justice de Bruxelles*, Atelier Vokaer, Bruxelles, 1983, p. 36.



FIG. 16
Projet d'aménagement des abords du Palais de Justice (extrait), [dressé par Charles Van Mierlo, 1889] (© AVB, P.C., 4054).

FIG. 17A
« Nouveau Palais de Justice de Bruxelles. Élévation des rampes d'accès vers la rue des Minimes, ayant leur débouché sur la place future » (détail), Élévation dressée par les architectes Benoît et Vandevyvere d'après les projets d'ensemble de Joseph Poelaert, 1879 (© AGR, Régie des Bâtiments. Plans du Palais de Justice, 617).



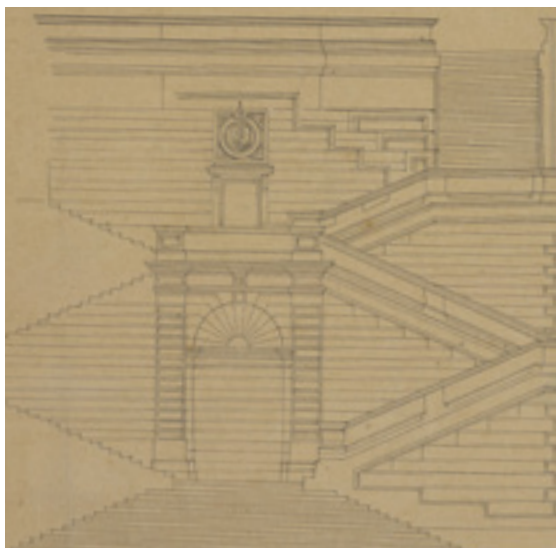
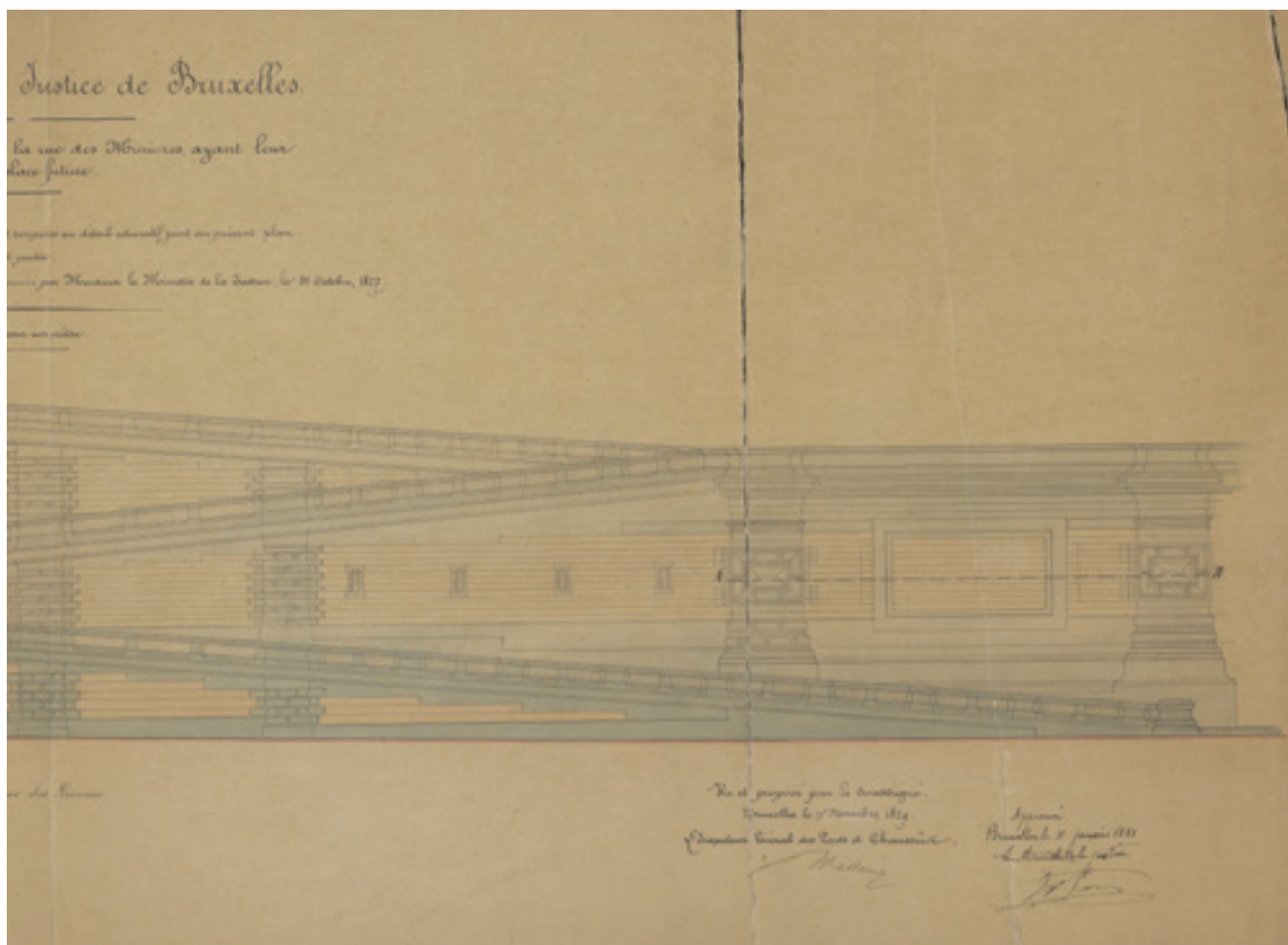


FIG. 17B
Détail de l'escalier
(idem, ibidem).

Les souhaits non exaucés de la Ville de Bruxelles

En 1889, l'ingénieur des Travaux publics de la Ville de Bruxelles Charles Van Mierlo établit un plan d'aménagement des abords du Palais de Justice : un square était envisagé sur toute la longueur de la façade occidentale du Palais et de la place Poelaert (FIG. 16) ; deux larges avenues reliant la rue Blaes à la rue Haute devaient aboutir à cet espace planté et permettre de jouir d'une belle perspective sur le monument ; un escalier panoramique devait relier directement la place à la rue des Minimes, ainsi que Poelaert l'avait prévu (FIG. 17A ET 17B). Comme Léopold II, la Ville était favorable au principe d'un dégagement complet entre la place Poelaert, le Palais et la rue Haute. Le projet de Van Mierlo ne serait pas retenu, l'État l'ayant jugé irréalisable sur le plan financier.



Et quarante ans plus tard...

Une nouvelle fois, cette même idée du dégagement de la façade occidentale du Palais serait défendue par Georges Labrique dans son projet présenté en 1929 à la Commission royale des Monuments et des Sites : « Le dégagement complet de l'édifice, en faisant découvrir de ses terrasses, vers le bas de la ville, un panorama digne de la capitale, et ce, en y créant un large boulevard moderne reliant directement le Palais à l'avenue du Midi » était suggéré par l'aviateur³⁰. L'escalier panoramique descendant de la place Poelaert était également prévu (FIG. 18A ET 18B).

Épilogue

La place Poelaert est un point de convergence et de départ d'une série de vues urbaines, vers l'avenue Louise, depuis la place Royale et le parc, depuis et vers le bas de la ville, ce qui fait d'elle un endroit important sur le plan des représentations et des identités. La préservation et la mise en valeur de ces vues par un aménagement nouveau de la place, dont l'un des enjeux majeurs pourrait être de recréer une continuité entre le panorama et l'avenue Louise après la fragmentation de l'espace au XX^e siècle, contribueraient à une meilleure compréhension et appropriation par le public de ce lieu et de sa position stratégique, tant sur le plan de la topographie que sur ceux de la mobilité, de la symbolique du pouvoir et de l'attractivité touristique.



FIG. 18A
Georges Labrique, *Projet d'aménagement des abords du Palais de Justice*. Photographie, 1929 (© urban.brussels, centre de documentation, Archives de la CRMS BXL20645).



FIG. 18B
Georges Labrique, *Vue vers la façade occidentale du Palais*. Photographie, 1929 (© urban.brussels, centre de documentation, Archives de la CRMS BXL20645).

30. Voir note 20.

31. Archives de la Ville de Bruxelles, *Propriétés communales*, n° 4054. Cf. RANIERI, L., *op. cit.*, p. 320-322 ; DUQUENNE, X., « Notice sur la place Jean Jacobs à Bruxelles », *Cahiers Bruxellois*, t. LI, 2019, 1, p. 197-210.

Et les autres façades du Palais de Justice ?

Si les façades orientale et méridionale du Palais de Justice ne concernent pas, à proprement parler, la place Poelaert et sortent donc du cadre strict de cet article, il est cependant intéressant de se poser la question des vues et perspectives dont elles font l'objet. La façade méridionale est le point d'aboutissement lointain, mais néanmoins central, de la perspective orchestrée par l'aménagement du square Lainé, à Forest, qui date de 1949. Pour ce qui concerne, d'autre part, la façade située du côté de la rue aux Laines, la proposition, qui répondait à un vœu de Léopold II, d'aménager un square sur les terrains de l'ancien hospice Pacheco (démoli à la fin de l'année 1890), de telle manière à « empêcher que l'on masque la vue du Palais de Justice » par de nouvelles constructions, fut votée en séance du Conseil communal du 9 mai 1892. Le « square Pacheco » (ensuite square de la place Jean Jacobs) fut créé en 1894-1895 d'après des plans de l'architecte-paysagiste Édouard Keilig, concepteur de l'appropriation du bois de la Cambre en promenade publique³¹ (FIG. 19).

FIG. 19

Vue sur le Palais de Justice (façades méridionale et orientale) depuis la place Jean Jacobs. Carte postale ancienne, éd. Nels, Bruxelles, vers 1907 (coll. Belfius Banque-Académie royale de Belgique © ARB – urban.brussels, DE17-101).



Rédacteur en chef

Stéphane Demeter

Comité de rédaction

Jean-Marc Basy, Okke Bogaerts, Stéphane Demeter, Paula Dumont, Valerie Orban et Cecilia Paredes

Coordination du dossier

Cecilia Paredes et Christophe Loir (ULB)

Secretariat de rédaction

Cecilia Paredes et Okke Bogaerts

Coordination de l'iconographie

Julie Coppens

Rédaction finale en français

Stéphane Demeter et Cecilia Paredes

Rédaction finale en néerlandais

Paula Dumont

Auteurs/collaboration rédactionnelle

Aurélien Autenne, Okke Bogaerts, Odile De Bruyn, Sarah Capesius, Marie Demanet, Paula Dumont, Christian Frisque, Catherine Leclercq, Harry Lelièvre, Géry Leloutre, Judith Le Maire de Romsée, Murielle Lesecque, Christophe Loir, Tom Sanders, Barbara van der Wee, Thomas Schlessler et Andreas Stynen

Traduction

Dynamics Translations, Linguanet

Relecture

Okke Bogaerts, Stéphane Demeter, Paula Dumont, Christophe Loir, Alfred de Ville de Goyet, Philippe Charlier, Alice Gérard, Murielle Lesecque, Nazim Lison, Anne Marsaleix, Cecilia Paredes

Cartographie

Toast Confituur Studio (sauf mention spécifique)

Liste des abréviations

AAM – Archives d'Architecture Moderne
ACI – Archives communales d'Ixelles
AGR – Archives générales du Royaume
AMH – Archives du Musée Horta
AVB – Archives de la Ville de Bruxelles
CIDEP – Centre d'Information, de Documentation et d'Étude du Patrimoine
CIVA – Centre international pour la ville, l'architecture et le paysage
KBR – Koninklijke Bibliotheek/Bibliothèque royale
KIK-IRPA – Koninklijk Instituut voor het Kunstpatrimonium / Institut royal du Patrimoine artistique
M.H – Musée Horta, Saint-Gilles
MVB – Musées de la Ville de Bruxelles – Maison du Roi

ISSN

2034-578X

Dépôt légal

D/2022/6860/007

Graphisme

Toast Confituur Studio

Création de la maquette

Polygraph'

Impression

Db Group

Diffusion et gestion des abonnements

Cindy De Brandt, Brigitte Vander Bruggen
bpeb@urban.brussels

Remerciements

Sarah Capesius, Nadège Guichard (AVB), Alain Jacobs, Caroline Piersotte (Perspective), Stéphane Vanreppelen (Bozar), l'équipe du Centre de documentation urban.brussels et l'équipe Brugis (urban.brussels)

Éditeur responsable

Bety Waknine, directrice générale, urban.brussels (Service public régional Bruxelles Urbanisme & Patrimoine)
Mont des Arts 10-13,
1000 Bruxelles

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leur auteur. Tout droit de reproduction, traduction et adaptation réservé.

Contact

urban.brussels
Direction Connaissance et Communication
Mont des Arts 10-13,
1000 Bruxelles
www.patrimoine.brussels
bpeb@urban.brussels

Crédits photographiques

Malgré tout le soin apporté à la recherche des ayants droit, les éventuels bénéficiaires n'ayant pas été contactés sont priés de se manifester

Déjà paru dans Bruxelles Patrimoines

001 - Novembre 2011
Rentrée des classes

002 - Juin 2012
Porte de Hal

003-004 - Septembre 2012
L'art de construire

005 - Décembre 2012
L'hôtel Dewez

Hors série 2013
Le patrimoine écrit notre histoire

006-007 - Septembre 2013
Bruxelles, m'as-tu vu ?

008 - Novembre 2013
Architectures industrielles

009 - Décembre 2013
Parcs et jardins

010 - Avril 2014
Jean-Baptiste Dewin

011-012 - Septembre 2014
Histoire et mémoire

013 - Décembre 2014
Lieux de culte

014 - Avril 2015
La forêt de Soignes

015-016 - Septembre 2015
Ateliers, usines et bureaux

017 - Décembre 2015
Archéologie urbaine

018 - Avril 2016
Les hôtels communaux

019-020 - Septembre 2016
Recyclage des styles

021 - Décembre 2016
Victor Besme

022 - Avril 2017
Art nouveau

023-024 - Septembre 2017
Nature en ville

025 - Décembre 2017
Conservation en chantier

026-027 - Avril 2018
Les ateliers d'artistes

028 - Septembre 2018
Le Patrimoine c'est nous !

Hors-série - 2018
La restauration d'un décor d'exception

029 - Décembre 2018
Les intérieurs historiques

030 - Avril 2019
Bétons

031 - Septembre 2019
Un lieu pour l'art

032 - Décembre 2019
Voir la rue autrement

033 - Printemps 2020
Air, chaleur, lumière

034 - Printemps 2021
Couleurs et textures

035 - Printemps 2021
Georges Houtstont et la fièvre ornemaniste de la Belle Époque

Retrouvez tous les articles sur
www.patrimoine.brussels



Résolument engagé dans la société de la connaissance, Urban souhaite partager avec ses publics, un moment d'introspection et d'expertise sur les thématiques urbaines actuelles. Les pages de *Bruxelles Patrimoines* offrent aux patrimoines urbains multiples et polymorphes un espace de réflexion ouvert et pluraliste. Le dossier *Points de vue* questionne la fabrique et la gestion des vues urbaines ainsi que la valorisation des points de vue dans l'espace public. Par cette publication, elle souhaite sensibiliser les acteurs de la ville à cette problématique.

Bety Waknine,
Directrice générale



15 €



ISBN 978-2-87584-201-5